



VERSION PRONONCEE

**INTERVENTION DE SEM Jean PING, PRESIDENT DE LA
COMMISSION
DE L'UNION AFRICAINE**

21^{ème} SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

12 JUILLET 2012, ADDIS ABEBA

Monsieur Le Ministre des Affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la francophonie et des Béninois de l'Extérieur de la République du Bénin, Président du Conseil exécutif,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,

Monsieur le Secrétaire exécutif de la CEA

Messieurs les Chefs Exécutifs des Communautés Économiques Régionales,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants Permanents membres du COREP,

Mesdames et Messieurs Les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs de la Presse,

Mesdames et Messieurs,

1. M'associant aux mots de bienvenue de Son Excellence Monsieur Nassirou ARIFARI-BAKO, Ministre des affaires Étrangères de la République du Bénin, Président du Conseil Exécutif, je voudrais vous dire tout le plaisir que j'ai à vous accueillir à cette 21^{ème} session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union africaine. Je tiens aussi à

remercier particulièrement tous nos Ministres et leurs délégations respectives de leur venue qui témoigne, en sus du travail que leurs Ambassadeurs et Représentants Permanents accomplissent avec dévouement aux côtés de la Commission, de l'intérêt et du soutien que nos États membres accordent au renforcement de notre Organisation, dans la quête et la mise en œuvre des voies et moyens pour la prospérité et le bien-être de nos peuples.

2. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour exprimer à l'endroit du COREP, toute l'appréciation de la Commission pour les efforts et l'esprit de compréhension dont ses membres ont témoigné dans l'examen du Projet de Budget 2013 lequel a été recommandé à l'adoption du Conseil Exécutif. Je relève par ailleurs, une autre recommandation faite au Conseil de mettre en place un audit financier, institutionnel et administratif sur le Secrétariat de l'ECOSOCC.

3. Avant de poursuivre plus loin, permettez-moi d'exprimer en notre nom à tous, notre vive appréciation au Pays hôte du siège de l'UA, la République Fédérale démocratique d'Éthiopie pour les mesures et les dispositions qu'elle fait prendre en permanence pour nous assurer d'excellentes conditions de travail. En l'occurrence, des félicitations exceptionnelles sont de mise car en dépit du délai très juste que les circonstances ont imposé à l'Éthiopie pour l'accueil in extremis de ces travaux, elle s'en tire comme à l'accoutumée, haut la main ! Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Monsieur Le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

4. Cette session ordinaire nous offre l'occasion de passer en revue l'état des activités de la Commission depuis nos dernières assises

statutaires de janvier dernier, faisant suite à mon Rapport pour l'année qui vous a été soumis à cette occasion.

5. Durant la période sous revue, la Commission a continué à mettre en œuvre le volet Paix et sécurité du Plan stratégique. Dans ce cadre, des efforts soutenus ont été déployés pour rendre pleinement opérationnelle l'Architecture continentale de paix et de sécurité et pour assurer un suivi régulier de toutes les situations de crise et de conflit sur le continent.

6. Je suis heureux d'informer le Conseil qu'à ce jour, toutes les composantes de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, à l'exception de la Force africaine en attente (FAA) sont opérationnelles. D'ores et déjà, tout est mis en œuvre par la Commission pour que la FAA, véritable colonne vertébrale de l'Architecture soit aussi pleinement opérationnelle à l'horizon 2015.

7. En effet, les leçons que nous avons tirées des récentes tentatives de notre marginalisation d'une part, et de notre propre implication dans la recherche de solution aux crises africaines d'autre part, nous ont permis de mieux évaluer la force et les faiblesses de nos instruments, et de renforcer notre conviction sur la nécessité de notre appropriation sans plus de délais de la gestion des processus de règlement des crises et des conflits en Afrique. C'est à cet égard que les efforts en cours visant à définir une vision de l'UA du partenariat stratégique avec le système des Nations unies dans le domaine spécifique de la paix et de la sécurité doivent être accélérés. L'aboutissement de ces efforts permettra de dégager une plus grande cohérence politique et stratégique dans notre approche des questions de paix et de sécurité

sur le continent et du financement de nos opérations de soutien à la paix autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies.

8. Cependant, et il convient de le souligner, la pleine opérationnalisation de la FAA et notre légitime volonté de nous approprier la gestion des règlements des crises en Afrique, sont loin d'être suffisantes pour que nous relevions le défi nous permettant de faire efficacement face aux fléaux des crises et des conflits. C'est pourquoi, je tiens à rappeler que l'essentiel des charges aujourd'hui liées à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, ainsi qu'aux missions de soutien à la paix et de reconstruction post conflit sont financées par nos partenaires. J'estime qu'au moment où nous déplorons les tentatives de notre marginalisation et revendiquons notre appropriation des processus de gestion des crises et des conflits, cette situation doit aussi continuer à nous interpeller pour que nous allions au-delà de la volonté politique qui, elle, n'est plus à démontrer.

M. le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

9. La Commission a aussi continué à soutenir les processus de consolidation de la paix dans les pays sortis ou en situation de sortie de crise. Il en est ainsi du Burundi, du Libéria, de la Côte d'Ivoire, de la République centrafricaine et de l'Union des Comores, où nos Représentants spéciaux travaillent en étroite coopération avec les autorités des pays concernés, et collaborent efficacement avec les représentants des organisations partenaires de la communauté internationale sur place dans l'accompagnement des autorités nationales. La situation au Sahara Occidental, les relations entre Djibouti et l'Erythrée ainsi que les relations entre l'Éthiopie et l'Érythrée demeurent sources de préoccupation.

10. Les progrès remarquables enregistrés dans le règlement de nombre de crises sur le continent, ainsi que dans la consolidation de la paix dans plusieurs autres pays, ne doivent pas occulter ceux requis pour assurer le parachèvement des processus en cours en Somalie, au Darfour, et dans les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. Comme vous le savez, la Force africaine en Somalie (AMISOM), et les forces de sécurité somaliennes continuent d'enregistrer des succès remarquables. Après la libération de Mogadiscio la capitale de la fédération des Al Shabaab, les villes de l'intérieur du pays tombent une à une. Le renforcement en cours des capacités de l'AMISOM avec la mise en œuvre de la résolution 2036 (2012) du 22 février 2012 du Conseil de sécurité des Nations unies, et la mise en place du Comité de coordination des opérations militaires (MOCC) laisse espérer la libération prochaine de l'ensemble du pays, et crée une nouvelle dynamique favorable à l'accélération du processus politique dans la perspective de l'échéance du 20 août 2012.

11. Au Darfour, le processus interne de dialogue et de consultation entre le Gouvernement et les mouvements rebelles instauré dans le cadre de la mise en œuvre du Document adopté et signé à Doha pour la paix dans la région continue de faire face à des difficultés, liées notamment au refus de certains groupes armés de rejoindre le processus de paix. Cette situation affecte notablement le processus politique, ainsi que l'accomplissement du mandat de la Mission de l'UA et des Nations unies au Darfour (UNAMID).

12. La facilitation du Groupe de haut niveau de l'UA a permis d'enregistrer des progrès encourageants dans les négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud sur nombre de questions pendantes relatives notamment aux relations entre les deux pays. Cependant, des questions clés sont restées sans accord, faute du compromis

nécessaire entre les deux parties. C'est dans ce contexte que les gouvernements des deux pays ont pris des mesures unilatérales sur les questions du pétrole, mesures qui ont contribué à exacerber la tension entre les deux États. L'escalade de la tension a culminé avec le déclenchement des combats le long de la frontière entre les deux pays en avril 2012. Les négociations alors en cours ont été suspendues. Face à cette situation, le CPS, en sa 319^{ème} réunion tenue au niveau des Ministres, le 24 mai a, entre autres, adopté une Feuille de route, entérinée par la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité. Les deux pays ont par la suite, accepté la Feuille de route que l'UA est en train de mettre en œuvre, avec le soutien de la communauté internationale à travers notamment le Forum consultatif sur le Soudan et le Sud Soudan. Nous sommes encouragés par la reprise actuelle des négociations entre les deux Parties et surtout par le fait qu'elles aient commencé à s'engager sur tout le CPA et le PIA à l'échelle des frontières, et qu'ils aient une Approche stratégique commune.

13. Un autre défi auquel nous sommes confrontés depuis le début du mois de mai 2012 est la mutinerie d'officiers et soldats dissidents des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), apparue dans le Nord Kivu, à la frontière avec l'Ouganda et le Rwanda. Les mutins sont d'anciens éléments du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), mouvement politico-militaire, devenu parti politique à la faveur de l'Accord de Goma, du 23 mars 2009. Désormais, la mutinerie a pris les proportions d'une nouvelle rébellion dont les combats avec l'armée régulière ont entraîné des milliers de déplacés et de réfugiés. Cette situation a engendré des tensions dans les relations entre la RDC et le Rwanda qui ont, fort heureusement, entrepris de les apaiser par le dialogue.

14. Le CPS a consacré sa 324^{ème} réunion, tenue le 21 juin 2012, à l'examen de cette situation qui survient quasiment au lendemain de la tenue des deuxièmes élections législatives post conflit et au moment où la RDC s'attelait à la consolidation de la paix et à l'approfondissement du processus démocratique. Dans sa décision, le Conseil a, entre autres, exprimé son plein appui aux efforts du Gouvernement congolais visant à restaurer intégralement l'autorité de l'État. Il a exhorté les populations et les acteurs politiques congolais à faire preuve de la plus grande responsabilité et à conjuguer leurs efforts, afin de faciliter la restauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les localités du Nord Kivu affectées par les combats. Le Conseil a encouragé les pays de la région à faire jouer les mécanismes prévus par le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs. Je me réjouis des perspectives positives ouvertes par la réunion ministérielle extraordinaire de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs qui s'est tenue la nuit dernière ici-même. Il s'agit de stimuler l'action collective en vue de l'éradication définitive de toutes les forces négatives dans la région, en particulier le M23 et les FDLR. La Commission se tient prête à œuvrer avec la CIRGL et les Nations Unies à la réalisation de cet objectif dans les meilleurs délais.

15. Nous sommes également restés fortement mobilisés autour d'autres questions clés du volet Paix et sécurité du Plan stratégique de l'UA. C'est à cet égard que l'UA continue d'œuvrer aux côtés de la CEDEAO et les pays du champ, pour le règlement de la crise au Nord Mali et pour l'accompagnement des transitions au Mali et en Guinée Bissau. De même, j'ai ouvert un Bureau à Antananarivo et j'ai nommé un représentant intérimaire pour contribuer, aux côtés de la SADC à l'accompagnement de la transition en vue de la sortie de crise à Madagascar. De même, dans le cadre de son programme de lutte

contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), la Commission a multiplié les démarches visant à rendre opérationnelle l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA (ICR-LRA) sous la conduite de l'UA.

M. le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

16. La Commission s'est également investie dans la poursuite de la mise en œuvre des programmes inscrits au titre des autres piliers du Plan stratégique 2009-2012. En effet, l'urgence quasi permanente et la gravité des problèmes à gérer et à résoudre au quotidien en matière de paix et de sécurité, durant la période sous examen, n'ont pas toutefois fait perdre de vue à la Commission les autres priorités de l'UA.

17. Ainsi, sous le pilier intégration, développement et coopération, d'importantes initiatives ont été également engagées ou poursuivies par la Commission durant la période sous examen.

18. Dans le domaine prioritaire des infrastructures, la Commission et toutes les Parties prenantes africaines axent actuellement leurs efforts sur la mise en œuvre du PIDA. À cet effet, une feuille de route a été établie et adoptée pour la mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire PIDA sur une période s'achevant en l'an 2020. **[Les principaux défis sont le renforcement des capacités des Parties prenantes à la gestion du PIDA et la mobilisation de ressources pour les projets du plan d'Action prioritaire. L'occasion m'est ici donnée de souligner que le succès de la mise en œuvre du PIDA est largement tributaire de l'alignement des priorités, des politiques et des procédures nationales sur le cadre régional et continental].**

19. Dans le secteur des transports, la Commission avait entrepris au titre du 1^{er} Plan Stratégique (2004-2009), de faciliter la réalisation de

quelques projets clés qui étaient restés pendant des décennies sur les planches à dessin de programmes majeurs du continent. Vous vous souviendrez certainement du Programme Autoroutes Transafricains (TAHP) des années 1970 avec comme référence des couloirs de transport connus comme celui qui relie Le Caire au Cap. La Commission s'est alors efforcée de mener à bien les études de pré-faisabilité et de faisabilité d'un certain nombre de grands couloirs de transport transafricains en vue de mobiliser le soutien financier et technique pour leur mise en œuvre. Les progrès accomplis sont jusqu'à présent, encourageants. Par exemple, des arrangements de financement pour la construction du pont sur le fleuve Gambie (TAH7) devraient être conclus au cours de l'année et les travaux pourraient commencer en 2013.

20. Dans cette même rubrique, je souhaiterais attirer l'attention de cette auguste Assemblée sur la Charte africaine de transport maritime qui avait été adoptée en juillet 2010, lors du Sommet de Kampala. L'entrée en vigueur de ce document qui représente le cadre stratégique et la politique de base du transport maritime en Afrique, requiert seulement 15 Instruments de ratification alors que son impact pour le développement socio-économique de l'Afrique qui dépend largement de ses échanges commerciaux, est incommensurable.

21. La Commission a aussi intensifié son action dans la consolidation de la renaissance du continent et dans le renforcement de la visibilité et de la voix de l'Afrique dans l'arène mondiale. Ceci s'est traduit notamment par la poursuite de la mise en œuvre de projets comme par exemple, l'Université panafricaine, projet qui nous tient tous à cœur. A ce stade, le processus de sélection des meilleures candidatures d'enseignants, d'étudiants en master et Doctorat est en cours et sera sanctionné par un atelier de personnalités de l'enseignement supérieur

africain le 26 juillet 2012 à Addis-Abeba. Il me plaît de vous rappeler que les trois premiers instituts thématiques de l'Université panafricaine basés respectivement au Nigeria, Kenya et Cameroun ouvriront leurs portes à partir de septembre prochain et que le quatrième institut basé en Algérie accueillera ses premiers étudiants en 2013.

22. Dans le cadre du Programme de Subvention pour la Recherche en Afrique qui encourage la recherche scientifique sur le continent, 27 institutions de recherche de 24 pays africains ont reçu en mars 2012, des subventions allant de 500.000 à 700.000 euros pour leurs travaux de recherche dans différents domaines tels que l'agriculture, les énergies renouvelables, l'eau et l'assainissement.

M. le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs

23. L'environnement économique mondial se ressent toujours des impacts de la crise financière internationale. C'est donc tout naturellement qu'une attention toute particulière a été accordée au renforcement de la stabilité financière dans le monde lors des Sommets du G8 et du G20 respectivement tenus en mai 2012 à Camp David et juin 2012 à Los Cobos et auxquels l'Union africaine a participé. Des engagements importants, se chiffrant à plus de 450 milliards de dollars, ont alors été pris à Los Cobos pour accroître les ressources disponibles du Fonds Monétaire International (FMI).

24. La Commission a également joué un rôle significatif dans la préparation et l'élaboration de la position commune africaine au Sommet de Rio +20 où l'Afrique avait été représentée par une vingtaine de Chefs d'État et de Gouvernement, dont le Président du Bénin, président de l'Union africaine et le Président du Congo, Coordonnateur de la position commune.

25. S'agissant des partenariats, la Commission a poursuivi durant la période sous examen ses efforts pour les renforcer. Au titre de la TICAD, la Commission a participé pour la 1^{ère} fois en sa qualité de co-organisateur du processus de la TICAD, à la réunion du Comité directeur des co-organisateur. Elle a aussi pris part à la 4^{ème} Réunion ministérielle de suivi de la TICAD tenue à Marrakech. La 5^{ème} Conférence TICAD aura lieu à Yokohama début juin 2013.

Plusieurs échéances sont prévues dont la 5^{ème} Conférence Ministérielle du FOCAC, les 19 et 20 juillet, le 3^{ème} forum Afrique Corée, le 17 octobre en Corée, le 3^{ème} Sommet ASA en octobre ou en novembre prochain à Malabo et la 15^{ème} réunion du Groupe de travail conjoint Afrique-UE ici à AddisAbéba.

M. le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs

26. L'année 2012 a été proclamée Année des Valeurs Partagées. Centrées autour de la démocratie, de la bonne gouvernance et des Droits de l'Homme, celles-ci sont au fondement de notre Union. Des avancées certaines ont été enregistrées dans notre marche vers une bonne gouvernance économique et politique ainsi que vers la démocratie et l'on se rend compte qu'au-delà des défis qui restent posés, la tendance générale est encourageante.

27. La réussite du second tour de l'élection présidentielle sénégalaise ainsi que le bon déroulement des élections législatives sénégalaises du début de ce mois et des élections législatives tenues au Lesotho fin mai dernier, sans oublier les différentes consultations en Afrique du

Nord, illustrent bien cette observation et sont la preuve que malgré les difficultés, l'Afrique continue à enregistrer des progrès significatifs sur la voie de la démocratisation et de la transparence électorale.

28. Dans le domaine de la Gouvernance locale, le continent fait des progrès avec l'inscription par une trentaine d'États membres du principe de la décentralisation dans leurs constitutions respectives et l'adoption au niveau continental d'importantes décisions. Il vous souviendra que le dernier sommet de notre organisation a pris d'importantes décisions pour approfondir et renforcer la composante locale de notre programme continental de gouvernance ([Cf. EX.CL/Dec 677 (XX)]. Au nombre de ces décisions, l'on peut citer d'une part, l'élaboration d'une "*Charte africaine de la Décentralisation et de la Gouvernance locale*" à laquelle la Commission s'attelle déjà en collaboration avec la Conférence africaine des Ministres en charge de la Décentralisation et du Développement local et d'autre part, l'instauration d'une "*Journée africaine de la Décentralisation et du Développement Local*". Cette journée sera célébrée pour la toute première fois, le 10 août prochain. Nous invitons tous nos États membres à s'y joindre.

M. le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs

29. Je voudrais conclure en rappelant une fois encore, que l'Afrique ne peut atteindre ses objectifs de développement et jouer le rôle qui lui revient sur la scène internationale que si elle renforce son intégration, son unité de vue et d'action. Dans le monde global qui est le nôtre, l'intégration et l'action collective sont un impératif. L'Union africaine constitue l'outil qui nous permettra de réaliser les ambitions de notre

continent et de répondre aux aspirations de nos peuples : aspirations au bien être, aspiration à la démocratie, aspiration à la dignité et au sentiment de peser effectivement sur la marche des affaires de notre planète.

30. Aussi nous devons-nous de tout faire pour renforcer notre Union, faire prévaloir, en toute circonstance, l'unité et l'intérêt collectif de l'Afrique et entretenir la flamme du panafricanisme, né au siècle dernier et qui a inspiré et guidé le combat pour la libération du continent, conduit à la création de l'OUA et fait de l'aspiration à l'unité un aspect essentiel de l'identité africaine.

31. Dans ce contexte, je ne soulignerais jamais assez la nécessité de trouver une solution durable au problème du financement de notre Union et de ses activités. C'est la condition de la pérennité de nos actions, de l'affirmation de notre leadership et de l'appropriation par l'Afrique de ses initiatives. L'Union ne pourra pas faire le saut qualitatif qu'attendent les Africains en l'absence d'un financement endogène et novateur. Tirons les leçons des expériences concluantes de certaines de nos CER pour relever les défis.

32. Je vous remercie de votre attention.